



ADAPTATIONS DES REGLES DE PARTICIPATION POUR CAS DE COVID-19

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input checked="" type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Madame, Monsieur,

Prenant en considération les conditions sanitaires actuelles, et afin de limiter le nombre de rencontres déplacées et/ou perdues par pénalités en cette fin de saison, le Bureau Fédéral du 19 janvier 2022 a acté le principe selon lequel certaines règles de participation pourraient être adaptées en cas d'absences pour des cas de COVID-19 de joueurs/joueuses (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison).

Vous trouverez ci-dessous les règlements concernés et leurs adaptations :

- **Règlement Sportif Particulier LF2 (article 3)**

Nombre de joueuses JFL de moins de 23 ans absentes pour cas de COVID-19 (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison)	Nombre minimum de joueuses JFL de moins de 23 ans à inscrire sur la feuille de marque
0	4
1	3
2	2
3	1
4 ou plus	0

Ex : si 2 joueuses JFL de moins de 23 ans (ayant joué au moins 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison) sont absentes au jour de la rencontre, alors le club pourra n'inscrire que 2 joueuses JFL de moins de 23 ans sur la feuille de marque.

- **Règlement Sportif Particulier CTC (article 3)**

- Championnats Seniors et Championnats de France Jeunes :

Nombre de joueurs/joueuses absent(e)s pour cas de COVID-19 (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison), et titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe	Nombre minimum de joueurs/joueuses titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe à inscrire sur la feuille de marque	Nombre maximum de joueurs/joueuses titulaires d'une extension AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
0	5	5
1	4	6
2	3	7
3	2	8
4	1	9
5	0	10

Ex : si 2 joueurs/joueuses licencié(e)s au sein du club support (ayant joué au moins 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison) sont absent(e)s au jour de la rencontre, alors le club pourra n'inscrire que 3 joueurs/joueuses licencié(e)s au sein du club porteur sur la feuille de marque, et pourra au contraire y inscrire jusqu'à 7 joueurs/joueuses possédant une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe.

- Autres Championnats Jeunes :

Nombre de joueurs/joueuses absent(e)s pour cas de COVID-19 (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison), et titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe	Nombre minimum de joueurs/joueuses titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe à inscrire sur la feuille de marque	Nombre maximum de joueurs/joueuses titulaires d'une extension AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
0	3	7
1	2	8
2	1	9
3	0	10

Dans tous les cas évoqués ci-dessus, **les absences pour cas de COVID-19 devront être justifiées par l'envoi d'attestations officielles.**

Concernant la procédure de demandes de report pour cas COVID en Championnats de France et en Coupes de France, nous vous invitons à consulter la note publiée le 17 janvier 2022 dans eFFBB.

La Commission Fédérale 5x5 reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Contact :

Tel : 01.53.94.26.26

E-mail : sportive@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alain SALMON Président de la Commission Fédérale 5x5	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Pratiques Fédérales	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-01-27 NOTE LR CD CLUBS CF5x5 Note Adaptation des règles de participation pour cas de COVID-19 - VFIN	